

Texte de la dictée

Niveau B1b

« La circulation alternée à Paris »

Ce lundi matin, l'état a mobilisé sept cent policiers et mis en place environ soixante points de contrôle. A moins d'avoir une dérogation, les automobilistes qui roulaient à Paris et dans les communes limitrophes s'exposaient à 22 euros d'amende s'ils n'avaient pas une plaque d'immatriculation impaire.

C'est la première fois depuis 1997 que ces mesures destinées à lutter contre la pollution aux particules fines et à améliorer la qualité de l'air sont mises en branle. Les premiers résultats ne se sont pas fait attendre : à huit heures, le Centre national d'information routière annonçait une diminution de 50% des embouteillages, qui atteignaient seulement 90 kilomètres. L'effort est « accepté », en a déduit le Premier ministre, sur le front ce matin pour tester le dispositif avec le ministre de l'Écologie. Ce dernier avait d'ailleurs demandé aux employeurs de faire preuve de compréhension au cas où les salariés arrivaient en retard à cause de la mise en place de la circulation alternée.

De leur côté, les associations d'automobilistes ont estimé que la mesure était inapplicable et idiote, car les travailleurs avaient été mis en difficulté, en particulier ceux dont le domicile était éloigné et qui étaient souvent ceux qui avaient le moins de ressources en région parisienne.

Plus tard dans l'après-midi, les autorités ont annoncé que le dispositif ne serait pas renouvelé mardi. Les plaque d'immatriculation paires l'auront échappé belle !